

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 10  
POUR : 10  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

**Délibération n°04-050424-37 : Marché de maintenance des installations techniques du  
Pôle Sports Loisirs : Approbation d'un avenant n°3 au marché passé avec la société  
EOLYA**

Par une délibération du 9 novembre 2018, le Conseil municipal a décidé de confier le marché de maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs à la société Eolya pour une durée de deux ans, renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période initiale de deux ans puis pour une période complémentaire d'un an.

Par voie d'avenant n°2, approuvé le 08 Décembre 2023, la durée du marché a été prolongée pour une période de six mois, à la suite d'une consultation déclarée infructueuse et dans l'attente des résultats de la nouvelle consultation dont l'échéance est fixée pour le mois d'avril 2024.

Les révisions des groupes froids prévues dans la tranche optionnelle du marché initial ont été réalisées durant l'exécution du marché, avant la prolongation du marché par voie d'avenant.

Or, des prestations de révision s'avèrent nécessaires sur le compresseur GF2, composant des installations des groupes froids, pour garantir son bon fonctionnement. Elles consistent en des opérations de vidange des fluides, contrôle et nettoyage des pièces, remise en service après contrôle et test de sécurité.

Le devis de cette prestation s'élève à 24 334,42 € HT, soit une incidence financière de 2,09% par rapport au montant initial du marché.

Avec l'avenant n°1 (portant intégration de la maintenance des colonnes sèches) et l'avenant n°2 (prolongation du marché), le montant total de l'incidence financière des 3 avenants s'élève à 11%.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du Maire,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 038-213805278-20240405-04\_050424\_37-DE




Vu le procès-verbal de la CAO du 05 Avril 2024, joint à la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de valider la conclusion d'un avenant n°3 pour intégrer la prestation de révision du compresseur GF2
- Approuve les termes de l'avenant joint à la présente délibération
- Dit que les crédits afférents feront l'objet d'une inscription à l'article 6156 des budgets Patinoire Piscine et Pôle Sports Loisirs 2024
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et à la signature des documents à intervenir.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

  
Le Maire  
Yves GENEVOIS

